



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 21 mars 2023 à 19 h 30 à laquelle sont présents, Madame la conseillère Amélie Lebrun et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Jean-François Frenière et Pierre Lahaie formant quorum sous la présidence de M. le maire Dominic Perreault.

Est absente Mme Isabelle Fontaine.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le maire invite les citoyens à un instant de réflexion et fait une brève allocution.

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- A) Constatation du quorum
- B) Instant de réflexion et allocution du maire
- C) Adoption de l'ordre du jour
- H) Résolutions d'intérêt général
 - H.1 Renouvellement du contrat d'assurance collective / Régime des chambres de commerce
 - H.2 Ressource humaine / Embauche d'une personne salariée régulière au poste de journalier opérateur
 - H.3 Entretien des espaces verts / Octroi de contrat
 - H.4 Travaux de marquage de chaussées / Octroi de contrat
 - H.5 Travaux de réfection de trottoirs et de bordures / Octroi de contrat
 - H.6 Travaux de rapiéçage d'asphalte / Octroi de contrat
 - H.7 Aréna Joannie Rochette / Ententes relatives à la mise aux normes et à l'opération avec le Centre sportif de Berthierville
 - H.8 Politique de tarification des activités de loisirs
 - H.9 Programme des événements 2023 / Spectacle de Noël
- K) Avis de motion
 - K.1 Avis de motion et dépôt de projet de règlement
Règlement 975 décrétant des travaux aux fins d'effectuer des travaux de mise aux normes de l'aréna et autorisant un emprunt de 12 000 000\$
 - K.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement
Règlement 925-10 modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs
- L) Adoption de règlement
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE:

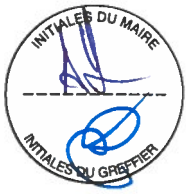
Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté à l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-03-066



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

21 mars 2023

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2023-03-067

H.1 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE / RÉGIME DES CHAMBRES DE COMMERCE

CONSIDÉRANT que la firme « Les Assurances Robillard et Associés inc. » a analysé les conditions de renouvellement du programme d'assurance collective;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Giroux, conseiller en assurance collective, de renouveler le contrat d'assurance collective aux conditions négociées auprès du Régime des Chambres de Commerce;

CONSIDÉRANT la rencontre tenue le 9 mars 2023 regroupant M. Michel Giroux, le président du SCFP – Section locale 4676 ainsi que la direction générale de la Ville ayant pour objet la présentation des conditions et des taux de renouvellement pour les garanties relatives au groupe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville auprès de la compagnie « Régime des Chambres de Commerce » pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 et ce, aux conditions décrites au document de renouvellement du Régime d'assurance collective des Chambres de Commerce.

D'autoriser la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-03-068

H.2 RESSOURCE HUMAINE / EMBAUCHE D'UNE PERSONNE SALARIÉE RÉGULIÈRE AU POSTE DE JOURNALIER OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT le processus de recrutement tenu pour combler le poste vacant de journalier opérateur à temps complet du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé de la directrice générale et du contremaître de la Ville de Berthierville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

De procéder à l'embauche de Monsieur Gabriel Charrette au poste de journalier opérateur à temps complet au service des travaux publics à compter du 3 avril 2023 et ce, aux conditions énoncées à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-03-069

H.3 ENTRETIEN DES ESPACES VERTS / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres par voie d'invitation à l'égard du contrat de fourniture de services relatif à l'entretien des espaces verts pour la saison 2023;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

21 mars 2023

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumissions effectuée le 20 mars 2023, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES
9361-2612 Québec inc. Dauphin Multi-Services	73 793,78 \$
Lefebvre Multi-Services inc.	113 000,00 \$

CONSIDÉRANT que la compagnie 9361-2612 Québec inc. (Dauphin Multi-Services) est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie 9361-2612 Québec inc. (Dauphin Multi-Services) le contrat de fourniture de services relatif à l'entretien des espaces verts pour la saison 2023 aux coûts unitaires détaillés au formulaire de soumission daté du 14 mars 2023 pour une dépense approximative de 73 793,78 \$ plus les taxes applicables et ce, aux conditions décrites au devis numéro 2023-002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-03-070

H.4 TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉES / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres par voie d'invitation à l'égard du contrat de fourniture de services relatif aux travaux de marquage de chaussées – saison 2023;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumissions effectuée le 20 mars 2023, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES
Entreprise Techline inc.	51 736,34 \$
Lignes Maska	51 653,01 \$

CONSIDÉRANT la conformité de la soumission déposée par la compagnie Lignes Maska;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Lignes Maska le contrat de fourniture de services relatif aux travaux de marquage de chaussées pour la saison 2023 pour une dépense approximative totalisant 51 653,01\$ plus les taxes applicables et ce, aux prix unitaires inscrits au formulaire de soumission et aux conditions décrites au devis numéro 2023-004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

21 mars 2023

No de résolution
ou annotation

2023-03-071

H.5 TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres par voie d'invitation à l'égard du contrat de fourniture de services relatif aux travaux de réfection de trottoirs et de bordures;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumissions effectuée le 20 mars 2023, à savoir :

SOUSSIONNAIRE	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES
Trottoir Joliette inc.	69 200 \$

CONSIDÉRANT que la compagnie Trottoir Joliette inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Trottoir Joliette inc. le contrat relatif aux travaux de réfection de trottoirs au coût de 500 \$ / mètre linéaire plus les taxes applicables et de bordures de rue au coût de 358 \$ / mètre linéaire plus les taxes applicables, pour une dépense approximative totalisant 86 760,14 \$ toutes taxes incluses et ce, aux conditions décrites au devis numéro 2023-003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-03-072

H.6 TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres par voie d'invitation relatif au contrat des travaux de rapiéçage d'asphalte pour la saison 2023;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumissions effectuée le 20 mars 2023, à savoir :

SOUSSIONNAIRE	PRIX UNITAIRE AVANT LES TAXES APPLICABLES
Marion Asphalte inc.	30,50 \$ / mètre carré pour les items 1 et 3 24,00 \$ / mètre carré pour les items 2 et 4 1 300 \$ / unitaire pour l'item 5 3 500 \$ / frais de mobilisation et démobilisation

CONSIDÉRANT que l'offre de la compagnie Marion Asphalte inc. est la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

21 mars 2023

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Marion Asphalte inc. le contrat relatif aux travaux de rapiéçage d'asphalte pour la saison 2023 aux coûts unitaires détaillés au formulaire de soumission daté du 13 mars 2023 pour une dépense nette n'excédant pas 80 000 \$ et ce, aux conditions décrites au devis numéro 2023-005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-03-073

H.7 ARÉNA JOANNIE ROCHETTE / ENTENTE RELATIVE À LA MISE AUX NORMES ET À L'OPÉRATION AVEC LE CENTRE SPORTIF DE BERTHIERVILLE

CONSIDÉRANT l'engagement de ce Conseil envers ses citoyens d'assurer l'accessibilité des équipements sportifs de la municipalité, comme l'aréna Joannie Rochette;

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les citoyens et les autorités de la Ville de Berthierville pour une mise aux normes nécessaire de l'aréna ;

CONSIDÉRANT qu'un groupe de personnes expérimentées et dévouées est intéressé à réaliser le projet de la municipalité, en formant un organisme à but non lucratif, dans le respect et le cadre des lois et règlements applicables;

CONSIDÉRANT qu'une présentation a été faite à ce Conseil dans le cadre d'un projet d'entente de mise aux normes et d'opération de l'aréna Joannie Rochette;

CONSIDÉRANT que, suivant une évaluation faite par les autorités municipales, la réalisation du projet de mise aux normes et d'opération envisagé par l'OBNL maintenant formé, représente la manière la plus efficace et économique pour les citoyens et la municipalité de concrétiser le projet;

CONSIDÉRANT que pour l'opération de l'aréna, une fois mis aux normes, ce Conseil exigera notamment de l'OBNL qu'il autorise, dans son règlement de fonctionnement, jusqu'à deux personnes qui représenteront la municipalité au sein du conseil d'administration de l'OBNL à former;

CONSIDÉRANT l'appui déjà donné au projet par ce Conseil dans sa résolution numéro 2022-12-367 adoptée lors d'une séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

Que le préambule fait partie intégrante des présentes, comme si récité au long;

D'autoriser par les présentes la mise aux normes de l'aréna Joannie Rochette et quelques espaces adjacents, pour une dépense évaluée à 12 000 000 \$ toutes taxes incluses, le tout dans le respect des formalités prévues à la Loi;

D'accepter de procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt, à soumettre à la consultation des personnes habiles à voter en conséquence, aux fins du financement complet du projet;

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière à signer pour et au nom de la Ville de Berthierville, aux fins de réaliser le projet et d'en assurer par la suite



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

21 mars 2023

l'opération de celui-ci, les ententes suivantes en préparation avec l'OBNL Centre Sportif Berthierville (CSB), lesquelles comprendront notamment :

Entente de mise aux normes :

- La Ville financera et assumera tous les coûts de la réalisation du projet estimé à 12 000 000\$, taxes incluses;
- Le projet sera réalisé selon le concept *conception-construction*;
- CSB sera responsable de la réalisation du projet et s'assujettira aux dispositions applicables de la Loi sur les Cités et villes en conséquence;
- La Ville paiera au CSB le coût des travaux, à compter du début de ceux-ci, et ce à mesure de l'avancement des travaux et suivant une facture mensuelle que CSB soumettra à la Ville. Les factures en résultant seront dues, exigibles et payables par la Ville au plus tard dans les trente (30) jours de l'envoi des factures.

Entente d'opération :

- Durée : 20 ans, renouvellement possible pour une autre période de cinq (5) ans;
- Prix pour les services : 125 000 \$ par an, taxes en sus, indexé annuellement selon IPC Canada pour la province de Québec, ladite somme annuelle payable en 12 versements mensuels égaux;
- La Ville assumera l'entretien et les réparations, mineures et majeures pour la durée de l'entente;
- La Ville conservera les profits issus de l'opération, mais assumera aussi les déficits;
- La Ville comme CSB pourra mettre fin à l'entente, sur un préavis de 180 jours, sans motif requis.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-03-074

H.8 POLITIQUE DE TARIFICATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire établir une méthode de calcul transparente pour fixer les tarifs d'inscription aux activités de loisir dirigées offertes à la population par la municipalité;

CONSIDÉRANT que ladite politique définit les éléments devant être pris en considération pour déterminer le coût de revient de chaque activité permettant de répartir équitablement le coût selon le principe de l'utilisateur-payeur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

D'adopter la nouvelle politique de tarification des activités de loisir telle que déposée, applicable à compter du 22 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

21 mars 2023

2023-03-075

H.9 PROGRAMME DES ÉVÉNEMENTS 2023 / SPECTACLE DE NOËL

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée à la programmation des événements de l'année 2023 organisés par la Ville de Berthierville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense n'excédant pas 16 660 \$ toutes taxes incluses pour l'organisation d'un spectacle avec l'artiste Bruno Pelletier qui se tiendra le 15 décembre 2023 à l'église de Sainte-Geneviève-de-Berthier.

D'autoriser la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, l'entente relative aux services de l'artiste Bruno Pelletier selon les conditions déposées le 21 mars 2023 par la firme EVENKO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-03-076

K) AVIS DE MOTION

K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Règlement numéro 975 décrétant des travaux de mise aux normes de l'aréna Joannie Rochette et autorisant un emprunt de 12 000 000\$

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-François Frenière, qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement numéro 975 décrétant des travaux de mise aux normes de l'aréna Joannie Rochette et autorisant un emprunt de 12 000 000 \$.

Le conseiller Jean-François Frenière dépose le projet de règlement numéro 975 intitulé « Règlement décrétant des travaux de mise aux normes de l'aréna et autorisant un emprunt de 12 000 000\$ ».

2023-03-077

K.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Règlement numéro 925-10 modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-François Frenière qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement numéro 925-10 modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs.

Le conseiller Jean-François Frenière dépose le projet de règlement numéro 925-10 modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs.

L) ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun règlement.

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.



No de résolution
ou annotation

2023-03-078

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

21 mars 2023

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU:

De lever la séance extraordinaire à 19 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Dominic Perreault
Maire

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

*Je, Dominic Perreault, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent
procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément
à l'article 53 L.C.V.*

Dominic Perreault
Maire